

CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE DES COTES D'ARMOR

COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2013

**Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des
Côtes d'Armor en date du 24 Janvier 2014 et soumis à l'approbation de l'Assemblée
générale ordinaire en date du 25 Mars 2014**

SOMMAIRE

CADRE GENERAL	4
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE.....	4
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE	4
RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE.....	6
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	11
COMPTE DE RESULTAT	11
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	12
BILAN ACTIF.....	15
BILAN PASSIF	16
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	17
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	17
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	21
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES.	21
1.1. <i>Normes applicables et comparabilité</i>	21
1.2. <i>Format de présentation des états financiers</i>	25
1.3. <i>Principes et méthodes comptables</i>	26
1.4. <i>Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)</i>	51
2. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES DE L'EXERCICE	54
2.1 <i>Événements significatifs de la période</i>	54
2.2 <i>Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice</i>	54
2.3 <i>Participations dans les entreprises mises en équivalence</i>	55
2.4 <i>Opérations de titrisation et fonds dédiés</i>	55
2.5 <i>Participations non consolidées</i>	55
2.6 <i>Ecarts d'acquisition</i>	55
3. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE.....	56
3.1. <i>Risque de crédit</i>	56
3.2. <i>Risque de marché</i>	62
3.3. <i>Risque de liquidité et de financement</i>	65
3.4. <i>Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change</i>	67
3.5. <i>Risques opérationnels</i>	68
3.6. <i>Gestion du capital et ratios réglementaires</i>	68
4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	70
4.1. <i>Produits et charges d'intérêts</i>	70
4.2. <i>Commissions nettes</i>	70
4.3. <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	71
4.4. <i>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>	72
4.5. <i>Produits et charges nets des autres activités</i>	73
4.6. <i>Charges générales d'exploitation</i>	73
4.7. <i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i>	74
4.8. <i>Coût du risque</i>	74
4.9. <i>Gains ou pertes nets sur autres actifs</i>	75
4.10. <i>Impôts</i>	75
4.11. <i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	77
5. INFORMATIONS SECTORIELLES	78
5.1. <i>Information par secteur opérationnel</i>	78
5.2. <i>Information sectorielle par zone géographique</i>	78
6. NOTES RELATIVES AU BILAN	79
6.1. <i>Caisse, banques centrales</i>	79
6.2. <i>Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	79
6.3. <i>Instruments dérivés de couverture</i>	81
6.4. <i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	81
6.5. <i>Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</i>	82

6.6.	<i>Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue</i>	83
6.7.	<i>Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers</i>	83
6.8.	<i>Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance</i>	85
6.9.	<i>Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle</i>	87
6.10.	<i>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>	87
6.11.	<i>Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées</i>	88
6.12.	<i>Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers</i>	88
6.13.	<i>Actifs et passifs d'impôts courants et différés</i>	91
6.14.	<i>Comptes de régularisation actif, passif et divers</i>	92
6.15.	<i>Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés</i>	93
6.16.	<i>Immeubles de placement</i>	93
6.17.	<i>Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)</i>	94
6.18.	<i>Provisions techniques des contrats d'assurance</i>	94
6.19.	<i>Provisions</i>	94
6.20.	<i>Capitaux propres</i>	96
6.21.	<i>Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle</i>	100
7.	AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS	101
7.1.	<i>Détail des charges de personnel</i>	101
7.2.	<i>Effectif fin de période</i>	101
7.3.	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies</i>	101
7.4.	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies</i>	102
7.5.	<i>Autres avantages sociaux</i>	104
7.6.	<i>Paievements à base d'actions</i>	105
7.7.	<i>Rémunérations de dirigeants</i>	105
8.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	105
9.	RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS	107
10.	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	107
10.1.	<i>Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût</i>	108
10.2.	<i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur</i>	111
11.	ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	117
12.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2013	118

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

Dénomination sociale et siège social de la société : Caisse Régionale de Crédit Agricole mutuel des Côtes d'Armor, La Croix Tual – 22440 Ploufragan.

Registre du commerce et des sociétés et numéro d'immatriculation : RCS Saint Briec 777 456 179 No de gestion 93 D 195.

Forme Juridique : Société coopérative de crédit à capital variable et à responsabilité limitée.

La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor est une entreprise domiciliée en France. Les états financiers consolidés comprennent la Société, ses filiales (l'ensemble désigné comme "le Groupe"), les Caisses Locales et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées et sous contrôle conjoint.

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 sont disponibles sur demande au siège social de la Société à Ploufragan La Croix Tual 22098 Saint Briec cedex 9.

Organigramme simplifié du Crédit Agricole

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

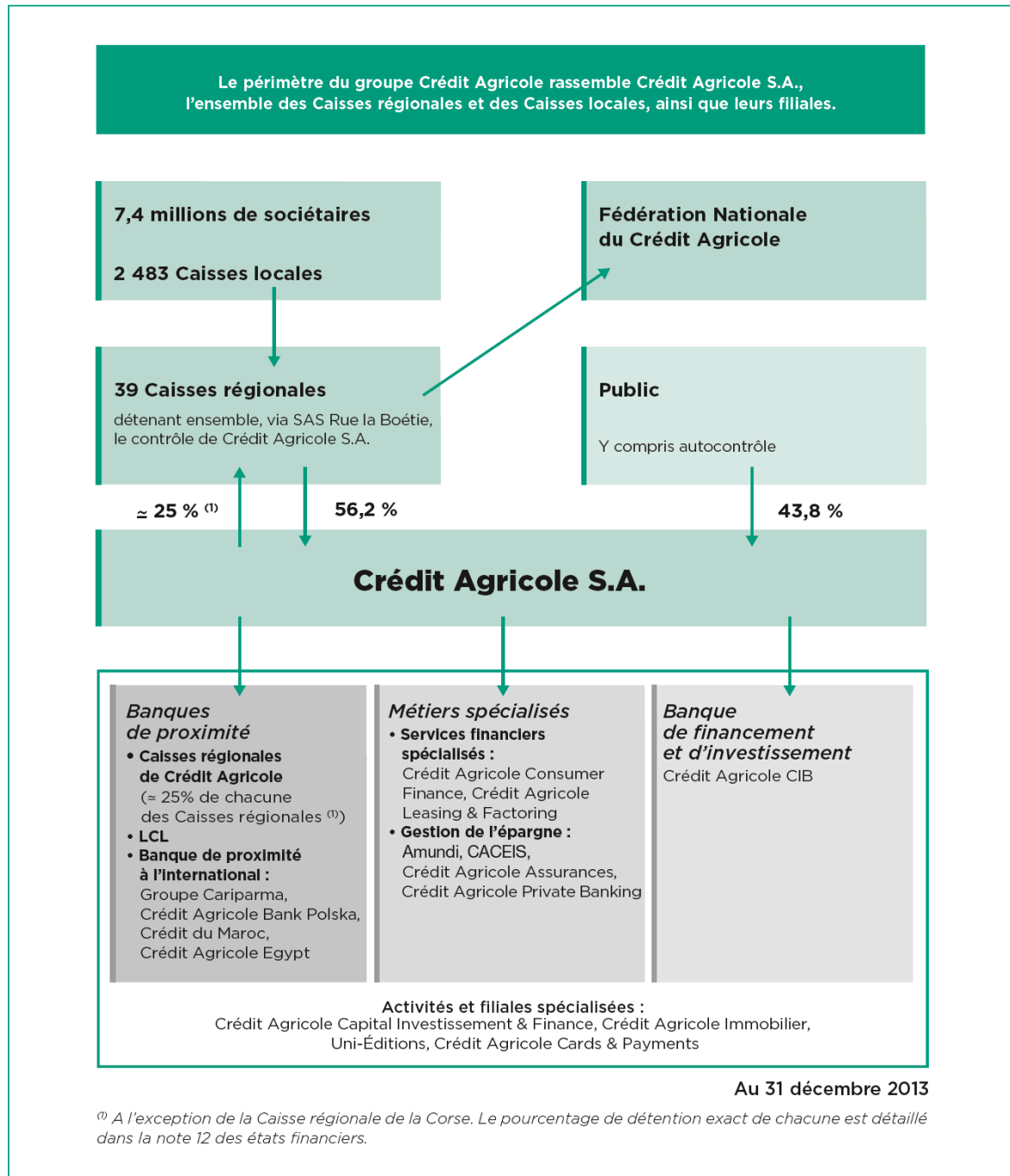
Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 7,4 millions de sociétaires qui élisent quelques 31 921 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

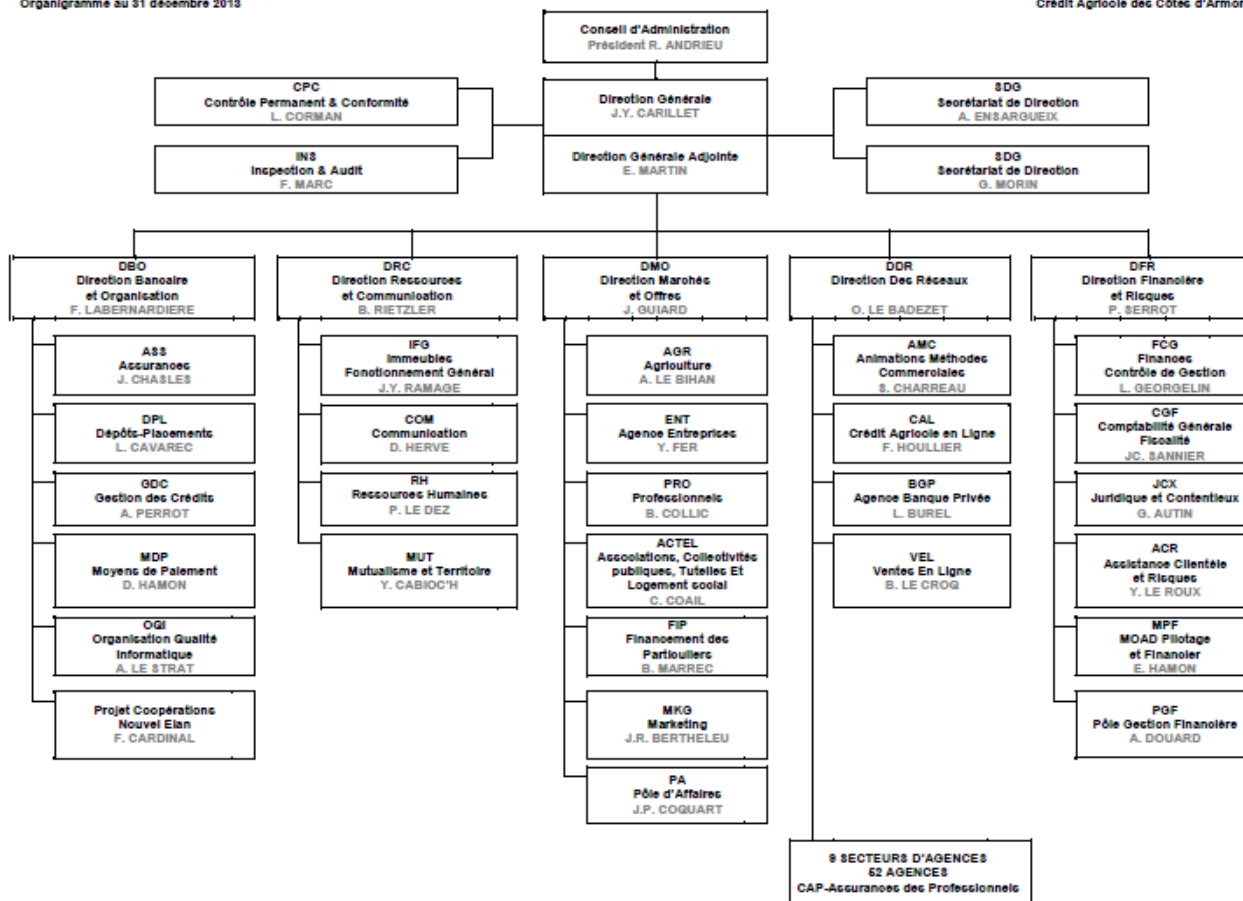
La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.





Relations internes au Crédit agricole

➤ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Épargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « *avances-miroir* » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

- **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)**

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Crédit Agricole S.A. consolide par mise en équivalence ses participations dans les Caisses régionales. Ces participations sont des risques pondérés à 290% (CCI) ou 370% (CCA) dans le ratio de solvabilité de Crédit Agricole S.A.

A travers le dispositif Switch, les Caisses régionales s'engagent à supporter les exigences en Fonds Propres et les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A.

Ainsi le dispositif protège Crédit Agricole S.A. dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

En conséquence, sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses Régionales;
- Les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Ce contrat s'analyse en substance comme un droit complémentaire attaché aux 25 % de CCI/CCA détenus par Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, et par conséquent il est lié à l'influence notable que Crédit Agricole S.A. exerce sur les Caisses régionales.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes consolidés, le traitement comptable repose sur l'analyse en substance de la transaction : cela conduit à considérer que l'indemnisation issue de la mise en jeu des garanties et son remboursement lors du retour à meilleure fortune s'analysent comme un partage des résultats dont les impacts sont enregistrés en réserves consolidées au niveau des Caisses régionales et en résultat sur sociétés mises en équivalences dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A., compte tenu de l'influence notable exercée par Crédit Agricole S.A. . Le dépôt de garantie constitue une créance au coût amorti pour les Caisses régionales et symétriquement une dette au coût amorti pour Crédit Agricole S.A. Les rémunérations sont respectivement enregistrées en Produit net bancaire, à l'exception de la rémunération de la garantie qui est affectée au résultat des entreprises mises en équivalence chez Crédit Agricole S.A.

Par avenant signé le 19 décembre 2013, Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales ont décidé d'étendre l'assiette des garanties déjà accordées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. le 23 décembre 2011 à la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA). Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014 et permettent désormais un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

Dans ce contexte, les dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. ont été complétés en date du 2 janvier 2014. Les dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A.

L'échéancier des garanties globales reste identique (1^{er} mars 2027).

Le mécanisme général du dispositif est similaire au premier volet de l'opération, mais la substance du contrat s'analyse désormais comme un contrat d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

➤ Informations relatives aux parties liées

Le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor comprend la Caisse Régionale, les 44 Caisses locales ainsi qu'un fonds dédié Finarmor Gestion crée en septembre 2009.

Les caisses locales détiennent 4 499 821 titres de la Caisse Régionale des Côtes d'Armor pour un montant total de 68.6 millions d'euros.

Les principales opérations réciproques entre la Caisse Régionale des Côtes d'Armor et les Caisses Locales sont :

- Bilan
 - Comptes courants simples : 18 millions d'euros

- Bons de caisse : 54 millions d'euros
- BMTN : 140 millions d'euros
- Résultat
 - Intérêts des comptes courants simples : 0.1 million d'euros
 - Intérêts bons de caisse : 3.7 millions d'euros
 - Intérêts BMTN : 0.9 M€
 - Dividende CR aux CL : 1.9 millions

La Caisse Régionale du Crédit Agricole détient 5030 titres dans le fonds dédié Finarmor Gestion pour un montant de 48,6 millions d'euros.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT - FORMAT REGLEMENTAIRE (modèle Caisses Régionales)

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts et charges assimilées	4.1	119 489	123 184
Commissions (produits)	4.2	125 788	122 808
Commissions (charges)	4.2	-19 062	-19 393
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	14 729	10 226
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	1 267	-4 711
Produits des autres activités	4.5	3 345	2 638
Charges des autres activités	4.5	-996	-1 656
PRODUIT NET BANCAIRE		244 560	233 096
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.6	-118 676	-119 549
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-6 263	-6 235
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		119 621	107 312
Coût du risque	4.8	-19 450	-16 183
RESULTAT D'EXPLOITATION		100 171	91 129
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2.3		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	59	128
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2.6		
RESULTAT AVANT IMPOT		100 230	91 257
Impôts sur les bénéfices	4.10	-35 314	-32 023
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET		64 916	59 234
Participations ne donnant pas le contrôle			
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		64 916	59 234

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2013	31/12/2012
Résultat net		64 916	59 234
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		743	-1 217
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence		743	-1 217
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, des entités mises en équivalence			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence		-278	440
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat		465	-777
Gains et pertes sur écarts de conversion			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente (1)		1 358	-172
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		1 324	225
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence		2 682	53
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe, des entités mises en équivalence			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence		-819	-315
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat		1 863	-262
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.11	2 328	-1 039
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		67 244	58 195
Dont participations ne donnant pas le contrôle			
Dont part du Groupe		67 244	58 195

(1) L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue la Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A. Les opérations sur les titres non cotés SAS Rue la Boétie sont encadrées par une convention de liquidité qui détermine le prix de référence qui devrait s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses régionales ou lors des augmentations de capital de SAS Rue la Boétie.

Au plan comptable, les titres SAS Rue La Boétie sont classés en titres disponibles à la vente (AFS) et doivent être valorisés à leur juste valeur dans les comptes des Caisses régionales. Dans la mesure où ces titres ne sont pas cotés sur un marché actif, cette juste valeur doit être établie sur la base de techniques de valorisation. Si aucune juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, la norme prévoit que les titres soient maintenus à leur prix de revient. Jusqu'en 2012 et pour refléter les spécificités des titres SAS Rue La Boétie, la valeur retenue pour l'établissement des comptes consolidés des Caisses régionales a été alignée sur la convention de liquidité qui détermine le prix de référence qui doit s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses régionales. Ce prix de référence est déterminé par une formule qui intègre trois composantes : le cours de bourse des titres Crédit Agricole S.A., le coût de revient de l'action Crédit Agricole S.A. dans les comptes de la SAS Rue La Boétie et l'actif net consolidé par action de Crédit Agricole S.A.

Toutefois, dans un contexte de marché dégradé, la baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A. s'est traduit par un écart croissant constaté durablement entre le cours de l'action Crédit Agricole S.A. et le prix de l'action SAS Rue La Boétie fixé par la convention de liquidité. En l'absence de transaction sur le titre entre les Caisses régionales, ce prix fixé par la convention n'a plus semblé pouvoir être considéré comme une référence de prix représentative de leur juste valeur au sens de la norme IAS 39.

La mise en œuvre d'une valorisation qui permettrait de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie soulève de nombreuses incertitudes, en particulier en ce qui concerne la valorisation d'éléments intangibles et incessibles comme :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- La mise en commun de moyens et,
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole,

En conséquence, et comme le prévoit la norme IAS 39 dès lors que le recours à un modèle de valorisation ne permet pas d'établir une valorisation fiable, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût depuis le 31 décembre 2012. En cas de cession ou de dépréciation, les gains et pertes latents précédemment constatés en gains et pertes directement en capitaux propres sont transférés en résultat. En cas d'indication objective de perte de valeur les titres sont dépréciés dès lors que la valeur comptable du titre est supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère basée sur la valeur de marché des différentes activités de Crédit Agricole S.A. Ainsi, les travaux de valorisation, réalisés par un expert externe, s'appuient sur une approche fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Ainsi, depuis le 31 décembre 2012, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués à leur coût. Ce dernier correspondait à la juste valeur des titres au 30 septembre 2012, soit 14 euros.

La valeur fondée sur des paramètres de marché et déterminée pour le test de dépréciation selon la méthodologie décrite ci-avant ressortait à 13,64 euros au 31 décembre 2012.

En conséquence, les impacts en 2012 pour la Caisse régionale des Côtes d'Armor ont été les suivants :

- Constatation d'une dépréciation de 7807 milliers d'euros déterminée à partir de la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 soit 14 euros par action et le coût historique soit 13,67 euros par action.

- Reclassement partiel en résultat des gains latents constatés en capitaux propres pour 7259 milliers d'euros, montant correspondant à la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 et la valeur des titres servant de base au calcul de la dépréciation au 31 décembre 2012 soit 13,64 euros par titre.

Soit un impact global sur le résultat consolidé au 31 décembre 2012 de 547 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2013, les titres SAS Rue La Boétie ont fait l'objet de test de dépréciation, il en résulte que la valeur de l'action SAS Rue La Boétie est estimée à 17,56 euros à fin 2013, contre 13,64 euros à fin 2012. Dès lors, aucune dépréciation complémentaire n'a été à constater ;

BILAN ACTIF

PRESENTATION REGLEMENTAIRE BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Caisse, banques centrales	6.1	21 136	23 183
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2-6.8	241 175	265 770
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	5 192	1 664
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.6-6.7-6.8	772 748	542 640
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.7-6.8	830 950	777 680
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.7-6.8	6 404 088	6 310 945
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		42 723	75 828
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.7-6.8-6.10	382 104	293 980
Actifs d'impôts courants et différés	6.13	33 781	32 953
Comptes de régularisation et actifs divers	6.14	146 500	170 228
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation aux bénéfices différée			
Participations dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement	6.16	49	51
Immobilisations corporelles	6.17	70 577	71 344
Immobilisations incorporelles	6.17	21	52
Ecart d'acquisition			
TOTAL DE L'ACTIF		8 951 044	8 566 318

BILAN PASSIF

PRESENTATION REGLEMENTAIRE BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31/12/2013	31/12/2012
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	231 498	259 377
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	59 014	91 442
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.9	4 428 850	3 941 268
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.9	1 911 341	1 813 930
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.11	842 086	1 027 806
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôts courants et différés	6.13	4 875	784
Comptes de régularisation et passifs divers	6.14	123 443	130 304
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	6.19	34 791	30 400
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.11		
TOTAL DETTES		7 635 898	7 295 311
CAPITAUX PROPRES		1 315 146	1 271 007
Capitaux propres - part du Groupe	6.2	1 315 136	1 270 997
Capital et réserves liées		348 228	360 649
Réserves consolidées		884 637	836 087
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		17 355	15 027
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés			
Résultat de l'exercice		64 916	59 234
Participations ne donnant pas le contrôle		10	10
TOTAL DU PASSIF		8 951 044	8 566 318

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe						Résultat net	Capitaux propres	Participations ne donnant pas le contrôle				
	Capital et réserves liées			Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					Capital réserves consolidées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		Capitaux propres	Capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
<i>(en milliers d'euros)</i>													
Capitaux propres au 1er janvier 2012	254 725	944 602		1 199 327	-237	16 303	0	1 215 393			10	1 215 403	
Augmentation de capital	9 255	-17		9 238				9 238				9 238	
Variation des titres auto détenus				0				0				0	
Dividendes versés en 2012		-11 820		-11 820				-11 820				-11 820	
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				0				0				0	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle		-9		-9				-9				-9	
Mouvements liés aux stock options				0				0				0	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	9 255	-11 846	0	-2 591	0	0	0	-2 591	0	0	0	-2 591	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				0	-777	-262		-1 039				-1 039	
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0				0				0	
Résultat au 31/12/2012				0			59 234	59 234				59 234	
Autres variations				0				0				0	
Capitaux propres au 31 décembre 2012	263 980	932 756	0	1 196 736	-1 014	16 041	59 234	1 270 997	0	0	10	1 271 007	
Affectation du résultat 2012		59 234		59 234			-59 234					0	
Capitaux propres au 1er janvier 2013	263 980	991 990	0	1 255 970	-1 014	16 041	0	1 270 997	0	0	10	1 271 007	
Diminution de capital	-12 422			-12 422				-12 422				-12 422	
Variation des titres auto détenus				0				0				0	
Dividendes versés en 2013		-10 576		-10 576				-10 576				-10 576	
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				0				0				0	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle				0				0				0	
Mouvements liés aux stock options				0				0				0	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-12 422	-10 576	0	-22 998	0	0	0	-22 998	0	0	0	-22 998	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				0	465	1 863		2 328				2 328	
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0				0				0	
Résultat au 31/12/2013				0			64 916	64 916				64 916	
Autres variations (2)		-107		-107				-107				-107	
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2013	251 558	981 307	0	1 232 865	-549	17 904	64 916	1 315 136	0	0	10	1 315 146	

(1) réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

(2) Une variation d'un montant de -107 milliers d'euros est due à l'application de l'amendement d'IAS 19 au 1er janvier 2013.

La variation des capitaux propres 2013 de la Caisse Régionale des Côtes d'Armor s'analyse essentiellement comme suit :

- Diminution du capital des caisses Locales de 12.422 milliers d'euros (lancement en novembre 2009 d'une offre au public de parts sociales des 45 Caisses locales : durée 5 ans, montant 250 millions d'euros).
L'encours des parts sociales Caisses Locales représente 229 millions d'euros fin 2013.
- Une distribution du dividende pour 10.576 milliers d'euros
 - Par les Caisses locales à leurs sociétaires : 5.926 milliers d'euros
 - Par la Caisse Régionale des Côtes d'Armor pour la rémunération des certificats d'association souscrits par le Crédit Agricole SA : 4.650 milliers d'euros
- Une variation des gains et pertes latentes liés aux variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente pour + 997 milliers d'euros
- Une variation des gains et pertes latentes liés aux variations de juste valeur des dérivés pour + 866 milliers d'euros
- Une variation des gains/pertes actuariels liés aux avantages postérieurs à l'emploi pour + 465 milliers d'euros

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse Régionale des Côtes d'Armor y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	31/12/2013	31/12/2012
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Résultat avant impôts	100 230	91 257
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	6 263	6 235
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	21 859	23 840
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	-52	-119
Résultat net des activités de financement		
Autres mouvements	-6 572	-4 874
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	21 498	25 082
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	527 731	-478 311
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-17 017	-51 112
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-498 847	551 221
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	19 272	-44 619
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence (1)		
Impôts versés	-32 869	-34 693
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-1 730	-57 514
Flux provenant des activités abandonnées		
TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)	119 998	58 825
Flux liés aux participations (2)	-3 263	-438
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-5 406	-3 857
Flux provenant des activités abandonnées		
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-8 669	-4 295
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (3)	-22 999	-2 591
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (4)		
Flux provenant des activités abandonnées		
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	-22 999	-2 591
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	88 330	51 939
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	28 699	-23 240
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	23 168	23 304
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	5 531	-46 544
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	117 029	28 699
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	21 132	23 168
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	95 897	5 531
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	88 330	51 939

* composé du solde net des postes "Caisses et Banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.9. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Non concerné.

(2) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours de l'année 2013, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse Régionale des Côtes d'Armor s'élève à – 3.263 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes :

Acquisition de titres CA-TITRES	-86
Acquisition de titres C2MS	-40
Souscription à l'augmentation de capital Grand Cru Investissement	-219
Souscription à l'augmentation de capital Sacam immobilier	-2 529
Appel de fonds sur capital non libéré Cabrepar	-312
Appel de fonds sur capital non libéré Sacam Fia-Net Europe	-88
Cession titres PATRICONTI	11

-3 263

(3) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse Régionale des Côtes d'Armor à ses actionnaires, à hauteur de - 10 .576 pour l'année 2013, et les remboursements net de parts sociales pour -12.422 milliers d'euros.

(4) Au cours de l'année 2013, les émissions nettes de dettes subordonnées s'élèvent à 0 millier d'euros.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2013 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm .

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2012.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2013 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2013. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Amendement de la norme IAS 1, relatif à la présentation des autres éléments du résultat global, nouvelle décomposition des autres capitaux	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1 ^{er} janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IAS 19 relatif aux engagements de retraite (régimes à prestations définies)	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1 ^{er} janvier 2013	Oui
Norme IFRS 13 relative à l'évaluation de la juste valeur	11 décembre 2012 (UE n°1255/12)	1 ^{er} janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IAS 12 sur les impôts différés – Recouvrement des actifs sous-jacents	11 décembre 2012 (UE n°1255/12)	1 ^{er} janvier 2013	Non
Interprétation IFRIC 20 sur les frais de déblaiement engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert	11 décembre 2012 (UE n°1255/12)	1 ^{er} janvier 2013	Non
Amendement d'IFRS 1 sur l'hyperinflation grave	11 décembre 2012 (UE n°1255/12)	1 ^{er} janvier 2013	Non
Amendements d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n°1256/12)	1 ^{er} janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IFRS 1 (prêts publics)	04 mars 2013 (UE n°183/2013)	1 ^{er} janvier 2013	Non
Amendements portant sur les améliorations annuelles des IFRS, cycle 2009-2011 modifiant les normes suivantes : IFRS 1, IAS 1, IAS 16, IAS 32, IAS 34, IFRIC 2	27 mars 2013 (UE n°301/2013)	1 ^{er} janvier 2013	Oui

La norme IFRS 13 donne un cadre général à l'évaluation de la juste valeur, en s'appuyant sur une nouvelle définition basée sur un prix de sortie et prévoit des informations supplémentaires à communiquer en annexe sur les évaluations à la juste valeur.

La principale portée de cette norme est la prise en compte du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debit Value Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre), et selon une approche symétrique à l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Value Adjustment ou CVA).

L'impact de la première application d'IFRS 13 au sein de la Caisse Régionale des Côtes d'Armor s'élève à 2 milliers d'euros en Produit net bancaire (CVA = -23 milliers d'euros/DVA = 25 milliers d'euros)

L'application des autres nouveaux textes du référentiel IFRS n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

En effet :

- L'amendement de la norme IAS 1 prévoit, au sein des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, la distinction des éléments recyclables/non recyclables. La mise en œuvre de cet amendement se résume à un impact de présentation.
- L'amendement de la norme IAS 19 prévoit principalement l'obligation d'enregistrer les écarts actuariels, relatifs aux régimes à prestations définies, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Cette méthode étant déjà appliquée par le Groupe (optionnelle dans la version précédente d'IAS 19), les effets de cet amendement sont très limités et non significatifs (enregistrement en capitaux propres dans les comptes au 31 décembre 2013).
- L'amendement d'IFRS 7 qui vise à réconcilier les règles de compensation IFRS telles que définies dans IAS 32, avec les règles de compensations américaines selon le référentiel US Gaap, prévoit que soient mentionnés les effets des accords de compensation sur les actifs et les passifs financiers. La traduction de cet amendement est l'intégration d'une note complémentaire (note 6.12 « Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers ») au niveau des notes annexes des états financiers au 31 décembre 2013.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable ultérieurement dans le Groupe
Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Non
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendement d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendements relatifs aux dispositions transitoires pour les normes IFRS 10 : Consolidation des états financiers, IFRS 11 : Partenariat et IFRS 12 : Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	04 avril 2013 (UE n° 313/2013)05	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendement des normes IFRS 10 et 12 par rapport aux entreprises d'investissement	20 novembre 2013 (UE n° 1174/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Non
Amendement de la norme IAS 36 sur les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers	19 décembre 2013 (UE n° 1374/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendements de la norme IAS 39 sur les instruments financiers, par rapport à la comptabilisation et l'évaluation de la novation de dérivés et le maintien de la comptabilité de couverture	19 décembre 2013 (UE n° 1375/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui

La Caisse Régionale des Côtes d'Armor n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et ses capitaux propres

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2013.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse Régionale des Côtes d'Armor utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 07 novembre 2013.

1.3. Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance;
- les dépréciations des créances irrécouvrables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entités mises en équivalence ;
- la participation aux bénéfices différés

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.
 - Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse Régionale.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, la Caisse Régionale des Côtes d'Armor a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les actifs suivants :

OBLIGATION DISPERSIO SOCIETE GENERALE

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse Régionale des Côtes d'Armor a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse Régionale des Côtes d'Armor a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A.

La fixation de paramètres permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est complexe et ne permet pas de déterminer une juste valeur fiable au sens de la norme IAS 39. Cela concerne des éléments tels que :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- La mise en commun de moyens et,
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole,

En conséquence, et en application de l'exception prévue par la norme IAS 39, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût dans les comptes des Caisses régionales. Les titres font l'objet d'un test de dépréciation annuel et, le cas échéant, en cas d'indice de pertes de valeur (cf partie principes et méthodes comptables – dépréciation des titres).

- Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse Régionale des Côtes d'Armor utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse Régionale des Côtes d'Armor prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, la Caisse Régionale des Côtes d'Armor constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 3 ans.

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

Les titres SAS Rue la Boétie, valorisés au coût, font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation annuel et en cas d'indices de pertes de valeurs.

A titres d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :

- Annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre Groupe Crédit Agricole S.A.,
- Baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A.,
- Diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole S.A.,
- Constatation d'un résultat net déficitaire,
- Dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A. ...

Une dépréciation sera enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable du titre sera inférieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futures attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.
 - Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓ Reclassements d'actifs financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par la Caisse Régionale des Côtes d'Armor en application de la norme IAS 39 sont données dans la note 9 « Reclassements d'instruments financiers ».

✓ Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

• Dépréciations de créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;

- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- o Dépréciations sur base individuelle

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

- o Dépréciations sur base collective

- o

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse Régionale des Côtes d'Armor a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives . Elles sont déterminées par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Dépréciations calculées à partir de modèles Bâle 2.

Dans le cadre de la réglementation Bâle 2, la Caisse Régionale des Côtes d'Armor détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé

selon les modèles Bâle 2, d'un coefficient de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat

- Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, la Caisse Régionale des Côtes d'Armor a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

Les secteurs couverts sont (en milliers d'euros):

Autres filières agricoles	2 065
Filière PORC	15 165
Filière LAIT	6 244
Filière Aviculture	2 715
Filière BTP	5 427
Filière CHR	6 089
Filière crédits consommation	1 131
Filière AUTOMOBILE	313
Filière IAA	237
Filière IMMOBILIER	1190
TOTAL	40 576

- Restructurations de créances

Les créances restructurées pour cause de défaillance du client sont des créances classées en défaut au moment de la restructuration pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

Sont exclues les créances réaménagées pour des raisons commerciales, dans le but de développer ou conserver une relation commerciale, et non du fait de difficultés financières de la contrepartie.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, qui peut notamment provenir du report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement dès le premier impayé.

- Encours en souffrance

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif
 - Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dettes ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

✓ Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.19.

✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur: seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture de flux de trésorerie: l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture d'investissement net à l'étranger: Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13 .

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permettent et font l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

La Caisse Régionale des Côtes d'Armor considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Juste valeur des émissions structurées

Conformément à la norme IFRS 13, la Caisse Régionale des Côtes d'Armor valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le spread émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

- Juste valeur des dérivés

La Caisse Régionale des Côtes d'Armor intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée repose sur des paramètres de marché lorsque la contrepartie dispose d'un CDS coté directement ou indirectement observable (Credit Default Swap) ou des paramètres historiques de défaut pour les autres contreparties.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

- Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence

réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse Régionale des Côtes d'Armor retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

« Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Pour la Caisse Régionale des Côtes d'Armor, cela concerne le titre SAS Rue la Boétie, titre de participation de société non cotée sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile. »

✓ Gains ou pertes nets sur instruments financiers

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;

- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse Régionale des Côtes d'Armor compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ **Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

➤ Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse Régionale des Côtes d'Armor identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, la Caisse Régionale des Côtes d'Armor a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.19.

➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participation et primes dont leur règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondants;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel elles ont été acquises, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

- Régimes à prestations définies

La Caisse Régionale des Côtes d'Armor détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale des Côtes d'Armor a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

- Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale des Côtes d'Armor n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse Régionale des Côtes d'Armor a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du CGI) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

➤ Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 ans
Second œuvre	20 à 30 ans
Installations techniques	10 à 20 ans
Agencements	10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans (linéaire ou dégressif)
Matériel spécialisé	3 à 5 ans (linéaire ou dégressif)

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse Régionale des Côtes d'Armor sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.
Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
 - i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
 - b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

➤ Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

➤ **Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)**

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

➤ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale des Côtes d'Armor et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse Régionale des Côtes d'Armor dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse Régionale des Côtes d'Armor détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale des Côtes d'Armor et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse Régionale des Côtes d'Armor détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse Régionale des Côtes d'Armor détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse Régionale des Côtes d'Armor est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ **Consolidation des entités ad hoc**

✓

La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12 (Standing Interpretations Committee).

En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par la Caisse Régionale, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de la Caisse Régionale des Côtes d'Armor selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que la Caisse Régionale des Côtes d'Armor obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
- la Caisse Régionale des Côtes d'Armor a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme «de pilotage automatique », la Caisse Régionale des Côtes d'Armor a délégué ses pouvoirs de décision ;
- la Caisse Régionale des Côtes d'Armor a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ; ou,
- la Caisse Régionale des Côtes d'Armor conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

✓ **Exclusions du périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans

la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

➤ **Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse Régionale des Côtes d'Armor sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale des Côtes d'Armor ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale des Côtes d'Armor ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable la Caisse Régionale des Côtes d'Armor constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un « écart d'acquisition » complémentaire,
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession / dilution en résultat.

➤ **Retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

➤ **Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)**

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère). ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle de l'entité. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte du contrôle.

2. Informations significatives de l'exercice

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2013 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12 «Périmètre de consolidation au 31 décembre 2013 ».

2.1 Événements significatifs de la période

La Caisse Régionale des Côtes d'Armor a migré sur le nouveau système informatique unifié des Caisses régionales en mai 2013. La bascule s'est réalisée sans incidents recensés et sans incidence sur les comptes de l'exercice.

Dans le cadre du regroupement national des centres monétiques du Groupe Crédit Agricole, la Caisse Régionale des Côtes d'Armor a apporté les titres détenus sur l'entité Somaintel à Monecam Finances générant une plus value de 1.6 M€ pour une valeur d'apport de 2.4 M€.

La Caisse Régionale des Côtes d'Armor a également participé à la nouvelle organisation de la filière immobilière qui se traduit par l'acquisition par les Caisses Régionales de 50 % de Crédit Agricole Immobilier via l'entité Sacam Immobilier. Pour la Caisse des Côtes d'Armor, l'apport est de 2.7 M€ pour 1.93% du nouvel ensemble.

La Caisse a fait l'objet entre juin et novembre 2013 d'une vérification fiscale sur les exercices 2010, 2011 et 2012. Les conclusions n'ont pas d'incidences sur les comptes de l'exercice 2013.

Sur le plan fiscal, la hausse de la contribution exceptionnelle de 5% à 10.7% a généré une hausse de l'impôt société de 2 M€. D'autre part, la Caisse Régionale des Côtes d'Armor a comptabilisé un crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) de 1.1 M€ sur l'exercice.

2.2 Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice

Aucun regroupement n'est intervenu sur l'exercice

2.3 Participations dans les entreprises mises en équivalence

Aucune consolidation par mise en équivalence sur l'exercice.

2.4 Opérations de titrisation et fonds dédiés

Aucune opération de titrisation au cours de l'exercice.

Fonds dédié : la Caisse Régionale des Côtes d'Armor détient le fonds Finarmor Gestion depuis septembre 2009.

Pour plus de détails sur ces opérations de titrisation et sur l'indication de la valeur comptable des actifs concernés et des passifs associés, il est possible de se reporter à la note 6.6 « Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue ».

2.5 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement

Au 31 décembre 2013, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % sont les suivantes (périmètre identique au 31/12/2012) :

Nom de l'entité	% de détention	Valeur au bilan K€	Activité
SA CABHH	25,00%	2 465	holding agences immo
SAS CABREPAR	25,00%	1 492	participations
SCI Atlantica	25,00%	186	gestion d'actif
SARL SIBC	100,00%	5 902	gestion d'actif
SARL Patrimonio	100,00%	56	gestion d'actif
SCI Patriconti	100,00%	1 051	gestion d'actif
SNC Cofinim	66,66%	0	Promotion immobilière
SNC Cofino	66,66%	1	marchand de biens

2.6 Ecart d'acquisition

Aucun écart d'acquisition constaté sur l'exercice par la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor.

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La gestion des risques bancaires au sein de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor est assurée par la direction Financière qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risques », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1. Risque de crédit

(cf. Rapport de gestion Chapitre 7-1)

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	241 175	265 770
Instruments dérivés de couverture	5 192	1 664
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	388 248	166 352
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	9 509	13 874
Prêts et créances sur la clientèle	6 404 088	6 310 945
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	382 104	293 980
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	7 430 316	7 052 585
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	691 184	712 272
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	101 011	82 552
Provisions - Engagements par signature	-6 555	-5 082
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	785 640	789 742
Exposition maximale au risque de crédit	8 215 956	7 842 327

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)		
Prêts et créances sur la clientèle	71 316	91 917
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)		
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes)		

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques

Concentrations par agent économique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole) :

(en milliers d'euros)	31/12/2013				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	50				50
Banques centrales	0				0
Etablissements de crédit	9 509				9 509
Institutions non établissements de crédit	902 513	2 374	1 863		900 650
Grandes entreprises	1 160 022	43 180	34 252	12 160	1 113 610
Clientèle de détail	4 560 696	147 793	103 152	67 766	4 389 778
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	6 632 790	193 347	139 267	79 926	6 413 597

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 11.281 milliers d'euros

(en milliers d'euros)	31/12/2012				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales					0
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	13 874	0	0	0	13 874
Institutions non établissements de crédit	903 422	7 317	3 702	0	899 720
Grandes entreprises	1 189 975	41 688	29 432	15 554	1 144 989
Clientèle de détail	4 426 961	139 115	100 611	60 114	4 266 236
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	6 534 232	188 120	133 745	75 668	6 324 819

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 10.336 milliers d'euros

Prêts et créances à la juste valeur par le biais du compte de résultat sur option

La Caisse Régionale du crédit Agricole des Côtes d'Armor n'est pas concernée par cette catégorie.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	47	40
Institutions non établissements de crédit	84 257	105 580
Grandes entreprises	197 537	179 153
Clientèle de détail	409 343	427 499
Total Engagements de financement	691 184	712 272
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	592	1 603
Grandes entreprises	149 339	85 991
Clientèle de détail	13 849	38 139
Total Engagements de garantie	163 780	125 733

Dettes envers la clientèle par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Administrations centrales		7 579
Institutions non établissements de crédit	32 492	41 692
Grandes entreprises	695 531	573 092
Clientèle de détail	1 183 318	1 191 567
Total Dettes envers la clientèle	1 911 341	1 813 930

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	31/12/2013				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
France (y compris DOM-TOM)	6 632 790	193 347	139 267	79 926	6 413 597
Autres pays de l'UE					0
Autres pays d'Europe					0
Amérique du Nord					0
Amériques Centrale et du Sud					0
Afrique et Moyen Orient					0
Asie et Océanie (hors Japon)					0
Japon					0
Organismes supranationaux					0
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	6 632 790	193 347	139 267	79 926	6 413 597

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 5 945 milliers d'euros

	31/12/2012				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
France (y compris DOM-TOM)	6 534 232	188 120	133 745	75 668	6 324 819
Autres pays de l'UE					0
Autres pays d'Europe					0
Amérique du Nord					0
Amériques Centrale et du Sud					0
Afrique et Moyen Orient					0
Asie et Océanie (hors Japon)					0
Japon					0
Organismes supranationaux					0
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	6 534 232	188 120	133 745	75 668	6 324 819

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 10.336 milliers d'euros

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	691 184	712 272
Autres pays de l'UE		
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total Engagements de financement	691 184	712 272
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	163 780	125 733
Autres pays de l'UE		
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total Engagements de garantie	163 780	125 733

Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
France (y compris DOM-TOM)	1 911 341	1 813 930
Autres pays de l'UE		
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Organismes supra-nationaux		
Total Dettes envers la clientèle	1 911 341	1 813 930

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

	31/12/2013					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	31/12/2013	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance							Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Instruments de capitaux propres						308 351	24 223	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	1 826	
Administrations centrales					0			
Banques centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Institutions non établissements de crédit					0			
Grandes entreprises					0		1 826	
Clientèle de détail					0			
Prêts et avances	71 884	1 064	7	0	72 955	54 080	219 193	
Administrations centrales					0			
Banques centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Institutions non établissements de crédit	2 830				2 830	511	1 863	
Grandes entreprises	13 030	260			13 290	8 928	46 412	
Clientèle de détail	56 024	804	7		56 835	44 641	170 918	
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	71 884	1 064	7	0	72 955	362 431	245 242	

	31/12/2012					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	31/12/2012	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance							Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Instruments de capitaux propres						310 187	22 335	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	1 826	
Administrations centrales					0			
Banques centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Institutions non établissements de crédit					0			
Grandes entreprises					0		1 826	
Clientèle de détail					0			
Prêts et avances	56 704	1 425	10	78	58 217	54 375	209 413	
Administrations centrales					0			
Banques centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Institutions non établissements de crédit	396				396	3 615	3 702	
Grandes entreprises	15 851	130	10		15 991	12 256	44 986	
Clientèle de détail	40 457	1 295		78	41 830	38 504	160 725	
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	56 704	1 425	10	78	58 217	364 562	233 574	

3.2. Risque de marché

(cf Rapport de gestion chapitre 7-2)

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31/12/2013						31/12/2012	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	111	880	4 201	5 192	1 664
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				111	880	4 201	5 192	856
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								808
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	111	880	4 201	5 192	1 664
. Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif	0	0	0	111	880	4 201	5 192	1 664

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31/12/2013						31/12/2012	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	2 657	34 989	21 368	59 014	91 442
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				2 657	34 989	21 368	59 014	91 442
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	2 657	34 989	21 368	59 014	91 442
. Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif	0	0	0	2 657	34 989	21 368	59 014	91 442

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31/12/2013						31/12/2012	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	100	1 129	233 656	234 885	260 956
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				45	1 129	232 510	233 684	260 519
. Options de taux								
. Caps-floors-collars				55		1 146	1 201	437
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	25	0	0	25	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres				25			25	
Sous total	0	0	0	125	1 129	233 656	234 910	260 956
. Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif	0	0	0	125	1 129	233 656	234 910	260 956

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31/12/2013							31/12/2012	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché	
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans			
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	76	1 129	3 209	4 414	7 289	
. Futures									
. FRA									
. Swaps de taux d'intérêts				46	1 129	3 209	4 384	7 032	
. Options de taux									
. Caps-floors-collars				30			30	257	
. Autres instruments conditionnels									
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0	
. Opérations fermes de change									
. Options de change									
Autres instruments :	0	0	0	23	0	227 061	227 084	252 088	
. Dérivés sur actions & indices boursiers						227 061	227 061	252 088	
. Dérivés sur métaux précieux									
. Dérivés sur produits de base									
. Dérivés de crédits									
. Autres				23			23		
Sous total	0	0	0	99	1 129	230 270	231 498	259 377	
. Opérations de change à terme									
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif	0	0	0	99	1 129	230 270	231 498	259 377	

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/12
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	3 369 328	2 859 011
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	3 325 798	2 747 305
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	43 530	111 706
. Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or :	27 508	23 364
. Opérations fermes de change		
. Options de change	27 508	23 364
Autres instruments :	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers		
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres		
Sous total	3 396 836	2 882 375
. Opérations de change à terme	24 398	37 277
Total Notionnels	3 421 234	2 919 652

Risque de change

Rapport de gestion chapitre 7-3

Contribution des différentes devises au bilan consolidé

(en milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	8 944 618	8 944 723	8 560 411	8 560 411
Autres devises de l'UE	997	971	3 751	3 751
USD	4 452	4 373	2 940	2 940
JPY	176	176	119	119
Autres devises	801	801	838	838
Total bilan	8 951 044	8 951 044	8 568 059	8 568 059

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

La Caisse Régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor n'est pas concernée.

3.3. Risque de liquidité et de financement

(cf Rapport de gestion 7-3)

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun ou de renouveler ses emprunts à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2013					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	139 476	156 622	398 762	136 090		830 950
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	378 535	732 735	2 523 635	2 988 376		6 623 281
Total	518 011	889 357	2 922 397	3 124 466	0	7 454 231
Dépréciations						-219 193
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						7 235 038

(en milliers d'euros)	31/12/2012					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	53 832	36 480	323 597	363 771		777 680
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	406 860	699 397	2 466 927	2 947 174		6 520 358
Total	460 692	735 877	2 790 524	3 310 945	0	7 298 038
Dépréciations						-209 413
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						7 088 625

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	584 718	1 112 566	2 112 107	619 459		4 428 850
Dettes envers la clientèle	1 404 791	77 905	387 483	41 162		1 911 341
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	1 989 509	1 190 471	2 499 590	660 621	0	6 340 191

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	840 538	940 325	1 411 897	748 508		3 941 268
Dettes envers la clientèle	1 344 317	32 725	379 150	57 738		1 813 930
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	2 184 855	973 050	1 791 047	806 246	0	5 755 198

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	824		250			1 074
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables :	338 862	270 000	2 000	230 150		841 012
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre						0
Total Dettes représentées par un titre	339 686	270 000	2 250	230 150	0	842 086
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée						0
Dettes subordonnées à durée indéterminée						0
Dépôt de garantie à caractère mutuel						0
Titres et emprunts participatifs						0
Total Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	358	650	790			1 798
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables :	424 358	369 000	2 500	230 150		1 026 008
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre						0
Total Dettes représentées par un titre	424 716	369 650	3 290	230 150	0	1 027 806
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée						0
Dettes subordonnées à durée indéterminée						0
Dépôt de garantie à caractère mutuel						0
Titres et emprunts participatifs						0
Total Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0

Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

(en milliers d'euros)	31/12/2013					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Garanties financières données	2 668					2 668

(en milliers d'euros)	31/12/2012					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Garanties financières données	2 668					2 668

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « Risque de marché ».

3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(Cf Rapport de gestion *chapitre 7-3*)

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devises étrangères.

Instruments dérivés de couverture

(en milliers d'euros)	31/12/2013			31/12/2012		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
Couverture de juste valeur	5 192	58 992	2 888 820	1 664	91 331	2 308 229
Taux d'intérêt	5 192	58 992	2 849 114	1 664	91 331	2 308 229
Capitaux propres						
Change			39 706			
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture de flux de trésorerie	0	22	833	0	111	10 250
Taux d'intérêt		22	833		111	10 250
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger						
Total Instruments dérivés de couverture	5 192	59 014	2 889 653	1 664	91 442	2 318 479

3.5. Risques opérationnels

(cf. Rapport de gestion chapitre 7-4)

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomerats financiers », la Caisse Régionale des Côtes d'Armor est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse Régionale des Côtes d'Armor est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la Caisse Régionale des Côtes d'Armor a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a maintenu jusqu'au 31 décembre 2011 les exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 2 ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle 1). En 2012, le niveau plancher a été supprimé cependant l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (Tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (Tier 2), limités à 100 % du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (Tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du Tier 1 et du Tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Fonds propres de base (Tier 1)	978 400	951 794
Fonds propres complémentaires (Tier 2)		
Fonds propres surcomplémentaires (Tier 3)		
Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance <i>(si concerné)</i>		
Total des fonds propres prudentiels	978 400	951 794

En application de la réglementation, la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4 % et un ratio de solvabilité de 8 %.

En 2013 comme en 2012, la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor a répondu aux exigences réglementaires.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 948	3 564
Sur opérations internes au Crédit Agricole	24 764	27 888
Sur opérations avec la clientèle	234 821	246 567
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	344	413
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	11 929	10 506
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	5 824	13 981
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1) (2)	280 630	302 919
Sur opérations avec les établissements de crédit	-2 452	-2 800
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-76 525	-93 332
Sur opérations avec la clientèle	-24 419	-25 261
Sur dettes représentées par un titre	-19 042	-16 913
Sur dettes subordonnées		
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-38 703	-41 429
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées		
Charges d'intérêts	-161 141	-179 735

(1) dont 5.661 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement (total PCCO 70709000 et 70519000) au 31 décembre 2013 contre 6.472 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

(2) dont 2.731 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2013 contre 2.996 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

4.2. Commissions nettes

(en milliers d'euros)	31/12/2013			31/12/2012		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	88	-1	87	54		54
Sur opérations internes au Crédit Agricole	32 589	-12 713	19 876	30 206	-13 362	16 844
Sur opérations avec la clientèle	30 695	-644	30 051	27 351	-480	26 871
Sur opérations sur titres		-3	-3		-8	-8
Sur opérations de change	60		60	92		92
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan			0	12		12
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	59 112	-5 701	53 411	61 696	-5 543	56 153
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	3 244		3 244	3 397		3 397
Produits nets des commissions	125 788	-19 062	106 726	122 808	-19 393	103 415

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	13 780	9 334
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	738	699
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	212	193
Résultat de la comptabilité de couverture	-1	
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	14 729	10 226

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2013		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	17 627	-17 628	-1
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	4 279	-10 544	-6 265
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	13 348	-7 084	6 264
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	131 648	-131 648	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	49 288	-82 360	-33 072
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	82 360	-49 288	33 072
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Total Résultat de la comptabilité de couverture	149 275	-149 276	-1
(en milliers d'euros)	31/12/2012		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	19 508	-19 508	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	11 333	-8 175	3 158
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	8 175	-11 333	-3 158
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace (1)			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	127 241	-127 241	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	77 362	-49 879	27 483
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	49 879	-77 362	-27 483
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Total Résultat de la comptabilité de couverture	146 749	-146 749	0

4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Dividendes reçus	914	1 397
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente *	2 241	9 295 (2)
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-1 888	-15 272 (1)
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		-131
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	1 267	-4 711

* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8

(1) Dépréciation durables sur les titres suivants :

	2013	2012
Greenway arbitrage DI		12
Cap Energie part B		20
SA Ceva		8
SASP En Avant Guingamp		5
Sacam International	1 867	4 690
Cofinim		667
CA-Innove	4	5
Patrimono		1 962
CAB2H		96
SAS Rue La Boétie		7 807
SNC Courcelles	2	
Sacam Santefi	15	
	1 888	15 272

(2) Dont PV non monétaire réalisée lors de l'opération d'échange de titres SOMAINTEL / Monecam Finance / C2MS : 1.588
Dont PV cessions titres Greenway limited Class B FCP : 284

PV Cession CR	1 953
PV Cession Finarmor Gestion	289
	2 242

4.5. Produits et charges nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-2	19
Autres produits (charges) nets	2 351	963
Produits (charges) des autres activités	2 349	982

4.6. Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Charges de personnel	-71 067	-69 287
Impôts et taxes	-6 378	-6 047
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-41 231	-44 215
Charges générales d'exploitation	-118 676	-119 549

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes de La Caisse Régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2013 est donnée ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros hors taxe)</i>	2013				2012
	Cabinet KPMG	Cabinet Rouxel-Tangy	Cabinet C	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	77	70		147	143
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes				0	
Total Honoraires des commissaires aux comptes	77	70	0	147	143

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Dotations aux amortissements	-6 263	-6 130
- immobilisations corporelles	-6 222	-6 059
- immobilisations incorporelles	-41	-71
Dotations aux dépréciations	0	-105
- immobilisations corporelles		
- immobilisations incorporelles		-105
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-6 263	-6 235

4.8. Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-62 085	-73 066
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		-1 826
Prêts et créances	-60 466	-69 861
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	-1	-94
Engagements par signature	-1 567	-1 106
Risques et charges	-51	-179
Reprises de provisions et de dépréciations	43 086	58 003
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		2 000
Prêts et créances	42 893	53 770
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	8	0
Engagements par signature	95	1 832
Risques et charges	90	401
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-18 999	-15 063
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés		-993
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-316	-367
Récupérations sur prêts et créances amortis	197	240
Décotes sur crédits restructurés	-332	
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		
Coût du risque	-19 450	-16 183

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	59	128
Plus-values de cession	73	306
Moins-values de cession	-14	-178
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	59	128

4.10. Impôts

Charge d'impôt :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Charge d'impôt courant	-37 649	-31 439
Charge d'impôt différé	2 335	-584
Charge d'impôt de la période	-35 314	-32 023

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2013

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	100 230	0,38	38 087
Effet des différences permanentes			-56
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			198
Effet de l'imposition à taux réduit			-1 135
Effet des autres éléments			-1 780
Taux et charge effectifs d'impôt		0,352	35 314

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2012

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	91 257	0,361	32 944
Effet des différences permanentes			2 120
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			75
Effet de l'imposition à taux réduit			-949
Effet des autres éléments			-2 167
Taux et charge effectifs d'impôt		0,351	32 023

4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période,

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres		
Gains et pertes sur écarts de conversion	0	0
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres reclassifications		
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	1 358	-172
Ecart de réévaluation de la période	3 597	-5 233
Transfert en résultat	-2 239	5 061
Autres reclassifications		
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	1 324	225
Ecart de réévaluation de la période	1 324	225
Transferts en résultat		
Autres reclassifications		
Gains et pertes sur actifs non courants	0	0
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres reclassifications		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	-819	-315
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et	1 863	-262
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres		
Gains et pertes actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	743	-1 217
Gains et pertes sur actifs non courants		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-278	440
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables	465	-777
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	2 328	-1 039
Dont part Groupe	2 328	-1 039
Dont participations ne donnant pas le contrôle		

Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente »

« dont 0 milliers d'euros de gains ou pertes latents relatifs aux titres SAS Rue La Boétie ».

Détail des effets d'impôt relatifs aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	31/12/2012				Variation				31/12/2013			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat												
Gains et pertes sur écarts de conversion			0				0				0	
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	22 376	-5 455	16 921	16 921	1 358	-361	997		23 734	-5 816	17 918	17 918
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-1 345	465	-880	-880	1 324	-458	866		-21	7	-14	-14
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés	21 031	-4 990	16 041	16 041	2 682	-819	1 863	0	23 713	-5 809	17 904	17 904
Gains et pertes nets comptabilisés			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat	21 031	-4 990	16 041	16 041	2 682	-819	1 863	0	23 713	-5 809	17 904	17 904
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-1 579	565	-1 014		743	-278	465		-836	287	-549	
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	-1 579	565	-1 014	0	743	-278	465	0	-836	287	-549	0
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			0				0				0	
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables en résultat	-1 579	565	-1 014	0	743	-278	465	0	-836	287	-549	0
Gains et pertes comptabilisés directement	19 452	-4 425	15 027	16 041	3 425	-1 097	2 328	0	22 877	-5 522	17 355	17 904

5. Informations sectorielles

Définition des secteurs opérationnels

La Caisse Régionale des Côtes d'Armor exerce son activité en France dans un seul secteur d'activité et dans la banque de proximité.

En conséquence aucun tableau détaillé par métier, par pôle d'activité et par zone géographique ne sera produit.

5.1. Information par secteur opérationnel

Aucune information par secteur opérationnel ne sera produite.

5.2. Information sectorielle par zone géographique

Aucune information sectorielle par zone géographique ne sera produite.

6. Notes relatives au bilan

6.1. Caisse, banques centrales

(en milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	12 873		13 746	
Banques centrales	8 263		9 437	
Valeur au bilan	21 136	0	23 183	0

6.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	234 910	260 956
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	6 265	4 814
Valeur au bilan	241 175	265 770
<i>Dont Titres prêtés</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Actions et autres titres à revenu variable		
Instruments dérivés	234 910	260 956
Valeur au bilan	234 910	260 956

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor est autorisée à redonner en garantie.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Titres à la juste valeur par résultat sur option	6 265	4 814
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	6 265	4 814
- Actions et autres titres à revenu variable		
Valeur au bilan	6 265	4 814

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	231 498	259 377
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	231 498	259 377

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	231 498	259 377
Valeur au bilan	231 498	259 377

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance
Dépôts d'établissements de crédit				
Autres dépôts				
Titres de dette				
Passifs subordonnés				
Autres passifs financiers				
Total Passifs financiers à la juste valeur	0	0	0	0

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt

6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change.

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/2013			31/12/2012		
	Valeur comptable	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Valeur comptable	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	388 248	13 289	-5	166 352	12 496	
Actions et autres titres à revenu variable	20 883	2 006	-617	16 458	1 658	-644
Titres de participation non consolidés (2)	363 617	10 034	-971	359 830	9 062	-196
Total des titres disponibles à la vente	772 748	25 329	-1 593	542 640	23 216	-840
Créances disponibles à la vente						
Total des créances disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	772 748	25 329	-1 593	542 640	23 216	-840
Impôts		-5 910	95		-5 455	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net d'impôts)		19 419	-1 498		17 761	-840

(1) dont - 26.049 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

(2) «par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 295.784 milliers d'euros au 31 décembre 2013 et 295.784 milliers d'euros au 31 décembre 2012.»

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	8 950	13 192
dont comptes ordinaires débiteurs sains	857	3 356
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	559	682
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Valeur brute	9 509	13 874
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de	9 509	13 874
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	95 955	2 851
Comptes et avances à terme	697 176	732 646
Prêts subordonnés	28 310	28 309
Titres non cotés sur un marché actif		
Valeur brute	821 441	763 806
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole	821 441	763 806
Valeur au bilan	830 950	777 680

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	12 951	13 334
Autres concours à la clientèle	6 526 875	6 408 111
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	6 925	6 929
Titres non cotés sur un marché actif	2 435	2 435
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	35 264	36 268
Comptes ordinaires débiteurs	38 831	53 281
Valeur brute	6 623 281	6 520 358
Dépréciations	-219 193	-209 413
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	6 404 088	6 310 945
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Valeur brute	0	0
Dépréciations		
Valeur nette des opérations de location financement	0	0
Valeur au bilan	6 404 088	6 310 945

6.6. Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

Aucun actif n'a été transféré au cours de l'année 2013.

6.7. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	209 414		62 511	-52 732			219 193
dont dépréciations collectives	75 669		10 937	-6 680			79 926
Opérations de location financement							
Titres détenus jusqu'à l'échéance							
Actifs disponibles à la vente	24 162		1 887				26 049
Autres actifs financiers	81			-80			1
Total Dépréciations des actifs financiers	233 657	0	64 398	-52 812	0	0	245 243

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2012
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	204 527		72 032	-67 145			209 414
dont dépréciations collectives	71 406		24 462	-20 199			75 669
Opérations de location financement							0
Titres détenus jusqu'à l'échéance							0
Actifs disponibles à la vente (1)	9 221		17 098	-2 157			24 162
Autres actifs financiers	91		93	-103			81
Total Dépréciations des actifs financiers	213 839	0	89 223	-69 405	0	0	233 657

(1) Les titres SAS Rue La Boétie n'ont pas connu de dépréciation au cours de l'exercice.

6.8. Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance

La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor n'est pas exposée au risque souverain sur les pays sous surveillance.

Exposition au risque non souverain sur la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Italie, l'Espagne, Chypre, la Hongrie.

L'exposition de La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor au risque non souverain sur les pays européens sous surveillance est détaillée ci-dessous. Elle porte sur les portefeuilles d'instruments de dettes et les prêts et créances accordés à la clientèle et aux établissements de crédit. Les expositions comptabilisées en trading et les engagements hors bilan sont exclus de cette analyse. La ventilation par pays est réalisée par pays de risque de la contrepartie.

Activité bancaire – Risque de crédit

	31/12/2013				31/12/2012	
	Encours de crédit brut	Dont encours bruts dépréciés	Dépréciations sur base individuelle et collective	Taux de provisionnement des encours bruts	Encours de crédit net	Encours de crédit net
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Grèce (y compris Chypre)	0	0	0	0	0	0
Banque						
Clientèle de détail						
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques						
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
Irlande	359	0	0	0	0	409
Banque						
Clientèle de détail	359					409
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques						
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
Italie	326	0	0	0	0	142
Banque						
Clientèle de détail	326					142
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques						
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
Espagne	793	0	0	0	0	1 139
Banque						
Clientèle de détail	793					1 139
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques						
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
Portugal	3 166	0	0	0	0	2 454
Banque						
Clientèle de détail	3 166					2 454
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques						
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
Hongrie	0	0	0	0	0	10
Banque						
Clientèle de détail						10
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques						
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
Total Exposition sur pays à risque - Risque de crédit	4 644	0	0	0	0	4 154

Activité bancaire – Instruments de dettes

Les montants présentés comprennent la valeur au bilan des instruments de dettes classés en actifs financiers disponibles à la vente et en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

	31/12/2013			31/12/2012
	Exposition sur obligations nette de dépréciation	Exposition sur autres instruments de dettes nette de dépréciation	Exposition nette des instruments de dettes	Exposition nette des instruments de dettes
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Grèce (y compris Chypre)	0	0	0	0
Banque				
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques				
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
Irlande	0	0	0	0
Banque				
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques				
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
Italie	0	0	0	0
Banque				
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques				
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
Espagne	0	0	0	2 992
Banque	0			2 992
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques				
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
Portugal	0	0	0	0
Banque				
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques				
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
Hongrie	0	0	0	0
Banque				
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques				
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
Total Exposition sur pays à risque - Instruments de dettes	0	0	0	2 992

6.9. Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	2 690	2 158
dont comptes ordinaires créditeurs	907	
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	2 690	2 158
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	1	672
Comptes et avances à terme	4 426 159	3 938 438
Total	4 426 160	3 939 110
Valeur au bilan	4 428 850	3 941 268

Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Comptes ordinaires créditeurs	1 084 894	972 988
Comptes d'épargne à régime spécial	27 298	25 441
Autres dettes envers la clientèle	799 149	815 501
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Valeur au bilan	1 911 341	1 813 930

6.10. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Effets publics et valeurs assimilées	140 725	34 716
Obligations et autres titres à revenu fixe	241 379	259 264
Total	382 104	293 980
Dépréciations		
Valeur au bilan	382 104	293 980

6.11. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	1 074	1 798
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	841 012	1 026 008
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Valeur au bilan	842 086	1 027 806
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée		
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Valeur au bilan	0	0

6.12. Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

Compensation – Actifs financiers

Nature des opérations	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	240 102	0	240 102	7 424		232 678
Prises en pension de titres			0			0
Prêts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des actifs financiers soumis à compensation	240 102	0	240 102	7 424	0	232 678

(1) Si les divers instruments financiers présentés sont soumis à des modes d'évaluation différents, conformément à IFRS 7.B42, l'entité doit indiquer les instruments pour le montant pour lequel elle les a comptabilisés et des informations connexes doivent être données au sujet des différences d'évaluation.

(2) Montants compensables en application d'IAS 32.42.

(3) Ces montants ne devraient comprendre uniquement les droits de compensation exécutoires et exerçables qu'en cas de défaillance d'insolvabilité ou de faillite.

Ils ne peuvent pas être supérieurs au soldes nets

(4) Conformément à IFRS 7.13E et IFRS 7.B50, l'entité doit décrire les types de droits à compensation et d'accords similaires, y compris la nature de ces droits.

31/12/2012	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des opérations	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	262 620	0	262 620	72 417	0	190 203
Prises en pension de titres			0			0
Prêts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des actifs financiers soumis à compensation	262 620	0	262 620	72 417	0	190 203

(1) Si les divers instruments financiers présentés sont soumis à des modes d'évaluation différents, conformément à IFRS 7.B42, l'entité doit indiquer les instruments pour le montant pour lequel elle les a comptabilisés et des informations connexes doivent être données au sujet des différences d'évaluation.

(2) Montants compensables en application d'IAS 32.42.

(3) Ces montants ne devraient comprendre uniquement les droits de compensation exécutoires et exerçables qu'en cas de défaillance d'insolvabilité ou de faillite.

Ils ne peuvent pas être supérieurs au soldes nets

(4) Conformément à IFRS 7.13E et IFRS 7.B50, l'entité doit décrire les types de droits à compensation et d'accords similaires, y compris la nature de ces droits.

Compensation – Passifs financiers

31/12/2013	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des opérations	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	290 512	0	290 512	7 424	0	283 088
Mises en pension de titres			0			0
Emprunts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des passifs financiers soumis à compensation	290 512	0	290 512	7 424	0	283 088

(1) Si les divers instruments financiers présentés sont soumis à des modes d'évaluation différents, conformément à IFRS 7.B42, l'entité doit indiquer les instruments pour le montant pour lequel elle les a comptabilisés et des informations connexes doivent être données au sujet des différences d'évaluation.

(2) Montants compensables en application d'IAS 32.42.

(3) Ces montants ne devraient comprendre uniquement les droits de compensation exécutoires et exerçables qu'en cas de défaillance d'insolvabilité ou de faillite.

Ils ne peuvent pas être supérieurs au soldes nets

(4) Conformément à IFRS 7.13E et IFRS 7.B50, l'entité doit décrire les types de droits à compensation et d'accords similaires, y compris la nature de ces droits.

31/12/2012	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des opérations	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers d'euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	350 819	0	350 819	72 417	0	278 402
Mises en pension de titres			0			0
Emprunts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des passifs financiers soumis à compensation	350 819	0	350 819	72 417	0	278 402

(1) Si les divers instruments financiers présentés sont soumis à des modes d'évaluation différents, conformément à IFRS 7.B42, l'entité doit indiquer les instruments pour le montant pour lequel elle les a comptabilisés et des informations connexes doivent être données au sujet des différences d'évaluation.

(2) Montants compensables en application d'IAS 32.42.

(3) Ces montants ne devraient comprendre uniquement les droits de compensation exécutoires et exerçables qu'en cas de défaillance d'insolvabilité ou de faillite.

Ils ne peuvent pas être supérieurs au soldes nets

(4) Conformément à IFRS 7.13E et IFRS 7.B50, l'entité doit décrire les types de droits à compensation et d'accords similaires, y compris la nature de ces droits.

6.13. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Impôts courants	0	1 062
Impôts différés	33 781	31 891
Total Actifs d'impôts courants et différés	33 781	32 953
Impôts courants	4 875	784
Impôts différés	0	0
Total Passifs d'impôts courants et différés	4 875	784

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	34 907	0	33 632	0
Charges à payer non déductibles	726		527	
Provisions pour risques et charges non déductibles	28 728		32 495	
Autres différences temporaires (1)	5 453		610	
Impôts différés / Réserves latentes	-714	0	-342	0
Actifs disponibles à la vente	-747		-518	
Couvertures de Flux de Trésorerie	7		59	
Gains et pertes / Ecart actuariels	26		117	
Impôts différés / Résultat	-412		-1 399	
Total Impôts différés	33 781	0	31 891	0

(1) La part d'impôts différés relative aux déficits reportables pour 2013 est de 0 milliers d'euros, pour 2012 de 0 milliers d'euros

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.14. Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Autres actifs	73 991	83 379
Comptes de stocks et emplois divers	5	7
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	69 175	70 972
Comptes de règlements	4 811	12 400
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	72 509	86 849
Comptes d'encaissement et de transfert	37 754	50 304
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		9
Produits à recevoir	33 885	35 721
Charges constatées d'avance	870	815
Autres comptes de régularisation		
Valeur au bilan	146 500	170 228

Comptes de régularisation et passifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Autres passifs (1)	39 240	40 516
Comptes de règlements		
Créditeurs divers	33 683	33 829
Versement restant à effectuer sur titres	5 557	6 687
Autres passifs d'assurance		
Autres		
Comptes de régularisation	84 203	89 788
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	7 357	9 371
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits constatés d'avance	37 660	39 250
Charges à payer	39 186	41 161
Autres comptes de régularisation	0	6
Valeur au bilan	123 443	130 304

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées

(2) Les montants sont indiqués en net

6.15. Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés

La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor n'est pas concernée.

6.16. Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2013
Valeur brute	56						56
Amortissements et dépréciations	-5		-2				-7
Valeur au bilan (1)	51	0	-2	0	0	0	49

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2012
Valeur brute	90			-34			56
Amortissements et dépréciations	-21		-3	19			-5
Valeur au bilan (1)	69	0	-3	-15	0	0	51

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

La valeur des immeubles de placement est estimée "à dire d'expert".

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 55 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre 55 milliers d'euros au 31 décembre 2012

Juste valeur des immeubles de placement par modèle de valorisation

(en milliers d'euros)	Valeur de marché estimée au 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Immeubles de placement non évalués à la Juste valeur au bilan				
Immeubles de placement	55		55	
Total Immeubles de placement dont la juste valeur est indiquée	55	0	55	0

6.17. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2013
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	137 273		5 477	-2 251			140 499
Amortissements et dépréciations (1)	-65 929		-6 222	2 229			-69 922
Valeur au bilan	71 344	0	-745	-22	0	0	70 577
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	2 356		10				2 366
Amortissements et dépréciations	-2 304		-41				-2 345
Valeur au bilan	52	0	-31	0	0	0	21

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2012
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	138 184		4 407	-5 318			137 273
Amortissements et dépréciations (1)	-64 856		-6 059	4 986			-65 929
Valeur au bilan	73 328	0	-1 652	-332	0	0	71 344
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	32 604		7	-30 255			2 356
Amortissements et dépréciations	-32 284		-176	30 156			-2 304
Valeur au bilan	320	0	-169	-99	0	0	52

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

6.18. Provisions techniques des contrats d'assurance

La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor n'est pas concernée par les provisions techniques d'assurance.

6.19. Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013
Risques sur les produits épargne logement	3 657		2 150		-167			5 640
Risques d'exécution des engagements par signature	5 082		1 567		-94		0	6 555
Risques opérationnels	12 451		156	-1 097	-249			11 261
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)(2)	1 032		62	-55	-20		-84	935
Litiges divers	3 717		583	-103	-80			4 117
Participations	0							0
Restructurations	0							0
Autres risques	4 461		2 563	-649	-92			6 283
Total	30 400	0	7 081	-1 904	-702	0	-84	34 791

(1) Dont 218 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 717 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail

(2) Dont une variation d'un montant de 162 milliers d'euros due à l'application de l'amendement d'IAS 19 au 1er janvier 2013.

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2012
Risques sur les produits épargne logement	11 028				-7 371			3 657
Risques d'exécution des engagements par signature	5 809		1 106		-1 833			5 082
Risques opérationnels	12 520		622	-241	-450			12 451
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	566		200	-57			323	1 032
Litiges divers	3 954		160	-40	-357			3 717
Participations	0							0
Restructurations	0							0
Autres risques	1 883		3 191	-485	-128			4 461
Total	35 760	0	5 279	-823	-10 139	0	323	30 400

(1) Dont 322 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 710 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail

Provision pour risques d'exécution d'engagement par signature : en 2013, dotation à hauteur de 1.2 millions d'euros spécifique sur opération en pool bancaire

Provisions pour risques opérationnels : couverture pour risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information, de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement. Cette provision est constituée en partie sur la base des risques identifiés et cotés dans les bases Europa et Olimpia (démarche Bâle II) et en fonction des pertes encourues sur certains domaines identifiés sur la cartographie des risques. Une ligne spécifique concerne le risque de réfaction des bonifications agricoles perçues au titre des années 2004 à 2013 (2 115 milliers d'euros) sachant qu'il est constitué par ailleurs une provision pour litige pour la partie contestée de l'audit CNASEA sur les années 2000 à 2003 (1.6 millions d'euros).

Provision sur engagements sociaux : couverture des engagements de la Caisse Régionale des Côtes d'Armor en matière de primes de médailles du travail de ses salariés. Estimation en fonction de plusieurs paramètres (dont l'ancienneté, le turn over...) et des taux d'actualisation.

Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF (attestations annuelles) est de 96 280 heures.

Provision pour litiges : intègre notamment les risques liés aux appels en responsabilité de la Caisse Régionale.

Les autres provisions comprennent la provision sur DAT à taux progressifs (application du taux d'intérêt effectif) pour une dotation de 2 millions d'euros en 2013.

Provision épargne-logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	421 387	193 584
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	532 445	620 203
Ancienneté de plus de 10 ans	433 381	492 734
Total plans d'épargne-logement	1 387 213	1 306 521
Total comptes épargne-logement	216 711	240 395
Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement	1 603 924	1 546 916

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2013 pour les données au 31 décembre 2013 et à fin novembre 2012 pour les données au 31 décembre 2012 et hors prime d'Etat ;

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement :	38 957	48 292
Comptes épargne-logement :	169 738	187 688
Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	208 695	235 980

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	98	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 945	18
Ancienneté de plus de 10 ans	3 597	3 472
Total plans d'épargne-logement	5 640	3 490
Total comptes épargne-logement		167
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	5 640	3 657

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2013
Plans d'épargne-logement :	3 491	2 149			5 640
Comptes épargne-logement :	166		-166		0
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	3 657	2 149	-166	0	5 640

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.20. Capitaux propres

➤ Composition du capital au 31 décembre 2013

La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse Régionale des Côtes d'Armor et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2013	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2013	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	0	0	0	0	0,00%	0,00%
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.						
Dont part Auto-détenue						
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	1 500 000	0	0	1 500 000	25,00%	0,00%
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.	1 500 000			1 500 000	25,00%	0,00%
Parts sociales	4 499 976	0	0	4 499 976	75,00%	100,00%
Dont 44 Caisses Locales	4 499 821			4 499 821	75,00%	83,65%
Dont 15 administrateurs de la CR	75			75	0,00%	5,70%
Dont 27 Divers (Collectivités, coopératives...)	79			79	0,00%	10,27%
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1	0,00%	0,38%
Total	5 999 976	0	0	5 999 976	100,00%	100,00%

La valeur nominale des titres est de 15,25 euros et le montant total du capital est de 91.500 milliers d'euros

➤ Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

➤ Dividendes

Au titre de l'exercice 2013, le Conseil d'administration de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor a proposé un dividende net par part sociale de 0,37 euros, et par CCA de 2,99 euros, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

Dividendes

Pour les Caisses régionales

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2010		3,09	0,51
2011		3,12	0,54
2012		3,10	0,42
Prévu 2013		2,99	0,37

Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 10.576 milliers d'euros en 2013.

➤ Affectations du résultat et fixation du dividende 2013

L'affectation du résultat la fixation et la mise en paiement du dividende 2013 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor du 25 mars 2014.

Le texte de la résolution est le suivant :

3ème résolution :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de servir aux porteurs de parts sociales une rémunération d'un montant de 2,43%, soit une somme de 0,37€ par part.

Cela représente un dividende global de 1.664.991,12€.

4ème résolution :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de servir aux porteurs de certificats coopératifs d'associés un dividende global de 4.485.000,00€. Ce montant versé équivaut à 2.99 € par titre détenu.

5ème résolution :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de répartir ainsi qu'il suit les excédents de l'exercice 2013 de la Caisse Régionale des Côtes d'Armor :

Résultat après impôts sur les sociétés	60 077 457,69
Affectation en Report à Nouveau	162 535,00
Affectation aux réserves réglementées	32 608,85
Rémunération des parts sociales de la Caisse Régionale	4 485 000,00
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés	1 664 991,12
Affectation des 3/4 du solde à la réserve légale	40 299 242,04
Affectation reste à la réserve facultative	13 433 080,68

Conformément à l'article 243 bis du CGI, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués	Avoir fiscal ou abattement
2010	6 929 987,76 €	Eligible à l'abattement
2011	7 109 987,04 €	Eligible à l'abattement
2012	6 539 989,92 €	Eligible à l'abattement

6ème résolution :

Le capital de la Caisse Régionale des Côtes d'Armor s'élève au 31/12/2013 à 91 499 634 euros.

Il atteignait 91 499 634 euros au 31/12/2012.

L'Assemblée Générale constate la stabilité du capital social sur l'exercice.

6.21. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indeterminé	
Caisse, banques centrales	21 136					21 136
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	55	70	7 394	233 656		241 175
Instruments dérivés de couverture		111	880	4 201		5 192
Actifs financiers disponibles à la vente		43 349	3 620	341 279	384 500	772 748
Prêts et créances sur les établissements de crédit	139 476	156 622	398 762	136 090		830 950
Prêts et créances sur la clientèle	296 281	720 055	2 463 569	2 924 183		6 404 088
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					42 723	42 723
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	24 489	24 957	134 283	198 375		382 104
Total Actifs financiers par échéance	481 437	945 164	3 008 508	3 837 784	427 223	8 700 116
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	30	227 130	1 129	3 209		231 498
Instruments dérivés de couverture	130	2 527	34 989	21 368		59 014
Dettes envers les établissements de crédit	584 718	1 112 566	2 112 107	619 459		4 428 850
Dettes envers la clientèle	1 404 791	77 905	387 483	41 162		1 911 341
Dettes représentées par un titre	339 686	270 000	2 250	230 150		842 086
Dettes subordonnées						0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Total Passifs financiers par échéance	2 329 355	1 690 128	2 537 958	915 348	0	7 472 789

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indeterminé	
Caisse, banques centrales	23 183					23 183
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	76	52	6 919	258 723		265 770
Instruments dérivés de couverture		16	840	808		1 664
Actifs financiers disponibles à la vente	11	48 578	3 873	113 890	376 288	542 640
Prêts et créances sur les établissements de crédit	53 832	36 480	323 597	363 771		777 680
Prêts et créances sur la clientèle	344 573	674 527	2 403 029	2 888 816		6 310 945
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					75 828	75 828
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9 337	8 864	154 487	121 292		293 980
Total Actifs financiers par échéance	431 012	768 517	2 892 745	3 747 300	452 116	8 291 690
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	44	52	1 960	257 321		259 377
Instruments dérivés de couverture	622	371	47 176	43 273		91 442
Dettes envers les établissements de crédit	840 538	940 325	1 411 897	748 508		3 941 268
Dettes envers la clientèle	1 344 317	32 725	379 150	57 738		1 813 930
Dettes représentées par un titre	424 716	369 650	3 290	230 150		1 027 806
Dettes subordonnées						0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
Total Passifs financiers par échéance	2 610 237	1 343 123	1 843 473	1 336 990	0	7 133 823

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1. Détail des charges de personnel

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Salaires et traitements (1) (2)	-35 800	-34 662
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	-4 271	-4 117
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	-1 931	-851
Autres charges sociales	-13 515	-14 158
Intéressement et participation	-7 945	-7 976
Impôts et taxes sur rémunération	-7 605	-7 523
Total Charges de personnel	-71 067	-69 287

(1) dont charges relatives aux paiements à base d'actions pour 0 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre 0 milliers d'euros au 31 décembre 2012

(2) dont indemnités liées à la retraite pour 0 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre 0 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

dont médailles du travail pour 62 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre 200 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

dont charges relatives aux paiements à base d'action pour 0 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre 0 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Suite à la mise en place du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (conformément à l'article 244 quater C du Code générale des impôts, applicable à compter du 1er janvier 2013), la Caisse Régionale des Côtes d'Armor a constaté en déduction de ses charges générales d'exploitation, au niveau de la rubrique « Autres charges sociales » un montant de 1 160 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

7.2. Effectif fin de période

Effectifs	31/12/2013	31/12/2012
France	1 114	1 013
Etranger	0	3
Total	1 114	1 016

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

	Euro zone	Hors euro zone	Toutes zones	Toutes zones
<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2012
Variation dette actuarielle				
Dette actuarielle au 31/12/N-1	14 750		14 750	12 945
Ecart de change				
Coût des services rendus sur l'exercice	1 121		1 121	979
Coût financier	423		423	609
Cotisations employés				
Modifications, réductions et liquidations de régime				
Variation de périmètre	-13		-13	
Prestations versées (obligatoire)	-1 026		-1 026	-503
Taxes, charges administratives et primes				
(Gains) / pertes actuariels * liés aux hypothèses démographiques	-397		-397	
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses financières	232		232	720
Dette actuarielle au 31/12/N	15 090	0	15 090	14 750

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2012
Détail de la charge comptabilisée au résultat				
Coût des services	1948		1948	979
Charge / produit d'intérêt net	12		12	203
Impact en compte de résultat au 31/12/N	1960	0	1959,99	1182

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2012
Détail des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global non recyclables				
Réévaluation du passif (de l'actif) net				
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en autres éléments du résultat global non	759		759	-458
Ecart de change				
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	242		242	
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses démographiques*	-397		-397	1217
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses financières*	232		232	
Ajustement de la limitation d'actifs				
Total des éléments reconnus immédiatement en autres éléments du résultat global au 31/12/N	836	0	836	759

*dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2012
Variation de juste valeur des actifs				
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	14 266		14 266	13108
Ecart de change				
Intérêt sur l'actif (produit)	411		411	426
Gains / (pertes) actuariels	- 242		- 242	-497
Cotisations payées par l'employeur	1 484		1 484	1732
Cotisations payées par les employés				
Modifications, réductions et liquidations de régime				
Variation de périmètre	- 13		- 13	
Taxes, charges administratives et primes				
Prestations payées par le fonds	- 1 026		- 1 026	-503
Juste valeur des actifs au 31/12/N	14 879	0	14 879	14266

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2012
Variation de juste valeur des droits à remboursement				
Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N-1	14 266		14 266	13108
Ecart de change				0
Intérêts sur les droits à remboursement (produit)	411		411	426
Gains / (pertes) actuariels	- 242		- 242	-497
Cotisations payées par l'employeur	1 484		1 484	1732
Cotisations payées par les employés				0
Modifications, réductions et liquidations de régime				0
Variation de périmètre	- 13		- 13	0
Taxes, charges administratives et primes				0
Prestations payées par le fonds	- 1 026		- 1 026	-503
Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N	14 879	-	14 879	14266

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2013	31/12/2012
Position nette				
Dette actuarielle fin de période	15 090			14 750
Impact de la limitation d'actifs				
Juste valeur des actifs fin de période	14 879			14 266
Position nette (passif) / actif fin de période	211	0	0	484
Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus				-162
Position nette (passif) / actif fin de période publiée au 31/12/2012				322

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31/12/2013	31/12/2012
Taux d'actualisation (1)	3,05	2,85
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	2,70%	2,95%
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	2,5	2,37
Taux d'évolution des coûts médicaux		
Autres (à détailler)		

(1) les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over

(2) suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

Information sur les actifs des régimes Allocations d'actifs (1)	Euro zone			Hors euro zone			Toutes zones		
	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté
Actions	7,9%	1 175		0,0%			7,9%	1 175	
Obligations	86,1%	12 811		0,0%			86,1%	12 811	
Immobiliers	0,0%	-		0,0%			0,0%	-	
Autres actifs (2)	6,00%	893		0,00%			6,00%	893	

(1) dont instruments émis par l'entité

(2) cash contrat d'assurance ...

Au 31 décembre 2013, les taux de sensibilité démontrent que :

- Une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 3.17 % ;
- Une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 3.38 %.

7.5. Autres avantages sociaux

La Caisse Régionale des Côtes d'Armor a conclu avec les partenaires sociaux un accord d'intéressement couvrant la période 2011-2013. Cet accord définit les modalités de calcul d'une enveloppe globale d'intéressement intégrant la participation légale. Le montant de l'intéressement dans les comptes au titre de l'exercice 2013 s'élève à 6 722 milliers d'euros d'euros.

En matière de médailles du travail, la provision constituée par la Caisse Régionale des Côtes d'Armor au titre de ces engagements sociaux s'élève à 658 milliers d'euros en 2013.

7.6. Paiements à base d'actions

La Caisse Régionale des Côtes d'Armor n'est pas concernée par le paiement à base d'actions en 2013.

7.7. Rémunérations de dirigeants

Le montant global des sommes allouées pendant l'exercice à l'ensemble des membres des organes d'administration et des organes de direction en fonction de leurs fonctions s'est élevé en brut à 1 428 milliers d'euros.

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Engagements donnés	1 180 979	1 087 604
Engagements de financement	768 219	712 272
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	77 035	
. Engagements en faveur de la clientèle	691 184	712 272
Ouverture de crédits confirmés	474 575	446 532
- Ouverture de crédits documentaires	1 263	2 039
- Autres ouvertures de crédits confirmés	473 312	444 493
Autres engagements en faveur de la clientèle	216 609	265 740
Engagements de garantie	412 760	375 332
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	248 980	249 599
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties	248 980	249 599
. Engagements d'ordre de la clientèle	163 780	125 733
Cautions immobilières	9 459	10 116
Autres garanties d'ordre de la clientèle	154 321	115 617

Engagements reçus	1 747 280	1 667 333
Engagements de financement	300 000	300 152
. Engagements reçus d'établissements de crédit	300 000	300 152
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	1 447 280	1 367 181
. Engagements reçus d'établissements de crédit	183 704	204 793
. Engagements reçus de la clientèle	1 263 576	1 162 388
Garanties reçues des administrations publiques et	141 932	146 907
Autres garanties reçues	1 121 644	1 015 481

Montant relatif aux engagements des garanties Switch 242.380 milliers d'euros.

Instrument financiers remis et reçus en garantie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (1) (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH ...)	2 071 554	2 084 481
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché		
Titres et valeurs donnés en pension		
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	2 071 554	2 084 481
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés (2)		
Titres empruntés		
Titres & valeurs reçus en pension		
Titres vendus à découvert		
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	0	0

(1) préciser les termes et les conditions

(2) préciser les termes et les conditions de l'utilisation

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2013, la Caisse Régionale des Côtes d'Armor a apporté 2 071 554 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 2 084 481 milliers d'euros en 2012. La Caisse Régionale des Côtes d'Armor conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale des Côtes d'Armor a apporté :

- 1 360 187 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1 460 651 milliers d'euros en 2012 ;
- 73 201 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 73 194 milliers d'euros en 2012 ;
- 117 586 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 131 771 milliers d'euros en 2012 ;
- 520 580 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 418 864 milliers d'euros en 2012

Garanties détenues et actifs reçus en garantie

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis

A l'exception des titres reçus en pension livrée, pour un montant de 0 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre 0 milliers d'euros au 31 décembre 2012, et des valeurs reçues en garantie ou en nantissement, pour un montant de 217 252 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre 233 230 milliers d'euros au 31 décembre 2012, les garanties détenues par la Caisse Régionale des Côtes d'Armor et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse Régionale.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

9. Reclassements d'instruments financiers

- **Principes retenus par le Groupe**

Les reclassements hors de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

- **Reclassements effectués par la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'armor**

Comme les exercices précédents, La Caisse Régionale des Côtes d'Armor du Crédit Agricole des Côtes d'Armor

n'a pas opéré en 2013 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

10. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'exit price).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. Dans la mesure où ces modèles présentent des

incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

10.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

<i>(en milliers d'euros)</i>	Juste valeur au 31 décembre 2013	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan				
Prêts et Créances	7 405 714	0	884 119	6 521 595
Créances sur les établissements de crédit (1)	823 351	0	823 351	0
Comptes ordinaires & prêts JJ	96 804		96 804	
Comptes et prêts à terme	697 693		697 693	
Valeurs reçues en pension	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Prêts subordonnés	28 854		28 854	
Titres non cotés sur un marché actif	0			
Autres prêts et créances	0			
Créances sur la clientèle	6 582 363	0	60 768	6 521 595
Créances commerciales	12 951			12 951
Autres concours à la clientèle	6 489 356			6 489 356
Titres reçus en pension livrée	0			
Prêts subordonnés	6 925		6 795	130
Titres non cotés sur un marché actif	2 416			2 416
Créances nées d'opérations d'assurance directe	0			
Créances nées d'opérations de réassurance	0			
Avances en comptes courants d'associés	32 792		16 050	16 742
Comptes ordinaires débiteurs	37 923		37 923	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	393 345	393 345	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	139 658	139 658		
Obligations et autres titres à revenu fixe	253 687	253 687		
Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	7 799 059	393 345	884 119	6 521 595

La hiérarchie de juste valeur des actifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de CDS. Les pensions reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé, ou des paramètres de risque de taux lorsque les taux sont réglementés.

Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

	Juste valeur au 31 décembre 2013	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan				
Dettes envers les établissements de crédit	4 422 254	0	4 422 253	1
Comptes ordinaires & emprunts JJ	908		907	1
Comptes et emprunts à terme	4 421 346		4 421 346	
Valeurs données en pension	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes envers la clientèle	1 897 625	0	1 870 327	27 298
Comptes ordinaires créditeurs	1 084 827		1 084 827	
Comptes d'épargne à régime spécial	27 298			27 298
Autres dettes envers la clientèle	785 500		785 500	
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	0			
Dettes nées d'opérations de réassurance	0			
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	0			
Dettes représentées par un titre	839 163		839 163	
Dettes subordonnées				
Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	7 159 042	0	7 131 743	27 299

La hiérarchie de juste valeur des passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de CDS. Les pensions données portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé, ou des paramètres de risque de taux lorsque les taux sont réglementés.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue.
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

La Caisse Régionale des Côtes d'Armor intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre),

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée repose sur des paramètres de marché lorsque la contrepartie dispose d'un CDS coté directement ou indirectement observable (Credit Default Swap) ou des paramètres historiques de défaut pour les autres contreparties.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

L'impact de la première application d'IFRS 13 au sein de la Caisse Régionale des Côtes d'Armor s'élève à 2 milliers d'euros en Produit net bancaire (CVA = -23 milliers d'euros/DVA = 25 milliers d'euros)

- **Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation**

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

	Total 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	234 910	0	234 910	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	0			
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	0			
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	0			
Instruments dérivés	234 910		234 910	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	6 265	0	6 265	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	6 265	0	6 265	0
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	0			
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	0			
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	6 265		6 265	
Actifs financiers disponibles à la vente	476 965	0	476 965	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	388 248		388 248	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	88 717		88 717	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	5 192		5 192	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	723 332	0	723 332	0
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

«(1) Hors 295.783 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. note 1.2). »

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	260 956	0	260 956	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	0			
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	0			
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	0			
Instruments dérivés	260 956		260 956	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	4 814	0	4 814	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	4 814	0	4 814	0
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	0			
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	4 814		4 814	
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	542 640	605	246 252	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	166 352	605	165 747	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	376 288		80 505	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	1 664		1 664	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	810 074	605	513 686	0
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(1) Hors 295.783 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût.

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

	Total 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	231 498	0	231 498	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	231 498		231 498	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	59 014		59 014	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	290 512	0	290 512	0
Transfert issu du Niveau 1				
Transfert issu du Niveau 2				
Transfert issu du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	259 377	0	259 377	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	259 377		259 377	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	91 442		91 442	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	350 819	0	350 819	0
Transfert issu du Niveau 1				
Transfert issu du Niveau 2				
Transfert issu du Niveau 3				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

- **Changements de modèles de valorisation**
- **Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3**

Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

	Total	Actifs financiers détenus à des fins de transaction						Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option					Actifs financiers disponibles à la vente				Instruments dérivés de couverture			
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés	Créances sur la clientèle	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Titres à la juste valeur par résultat sur option	Effets publics et valeurs assimilées		Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Créances disponibles à la vente
<i>(en milliers d'euros)</i>																				
Solde d'ouverture (01/01/2013)	0							0												0
Gains /pertes de la période (1)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Comptabilisés en résultat	0							0											0	
Comptabilisés en capitaux propres	0							0											0	
Achats de la période	0							0											0	
Ventes de la période	0							0											0	
Emissions de la période	0							0											0	
Dénouements de la période	0							0											0	
Transferts	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts vers niveau 3	0							0											0	
Transferts hors niveau 3	0							0											0	
Solde de clôture (31/12/2013)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Etat BFC R-INF075

(1) ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	0
Comptabilisés en résultat	
Comptabilisés en capitaux propres	

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

	Total	Passifs financiers détenus à des fins de transaction						Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture
		Titres vendus à découvert	Titres donnés en pension livrée	Dettes par un titre	Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle	Dettes envers les instruments dérivés		
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Solde d'ouverture (01/01/2013)	0								
Gains /pertes de la période (1)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Comptabilisés en résultat	0								
Comptabilisés en capitaux propres	0								
Achats de la période	0								
Ventes de la période	0								
Emissions de la période	0								
Dénouements de la période	0								
Transferts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts vers niveau 3	0								
Transferts hors niveau 3	0								
Solde de clôture (31/12/2013)	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des passifs détenus au bilan à la date de la clôture pour le montant suivant :

Etat BFC R-INF080

(1) ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des passifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des passifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	0
Comptabilisés en résultat	
Comptabilisés en capitaux propres	

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par résultat sur option et aux instruments dérivés sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" ; les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux actifs financiers disponibles à la vente sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente", excepté pour les flux de dépréciation durable des actifs financiers à revenu fixe enregistrés en "coût du risque".

Analyse de sensibilité des instruments financiers valorisés sur un modèle de valorisation de niveau 3

[Selon IFRS 13 § 93(h)(i) et (ii), pour les justes valeurs qui sont évaluées de façon récurrente et classées au niveau 3 de la hiérarchie l'entité doit fournir une description narrative de l'analyse de sensibilité de ces justes valeurs et « si le fait de modifier une ou plusieurs des données d'entrée non observables pour refléter d'autres hypothèses raisonnablement possibles devait entraîner une variation importante de la juste valeur, la mention de ce fait, avec indication des effets des modifications ».

Recommandation AMF sur les valorisations de niveau 3

Les informations requises pour les valorisations de niveau 3 sont importantes pour éclairer le lecteur sur les impacts des techniques d'évaluation utilisées. L'AMF recommande d'adapter le degré de granularité à la nature, aux caractéristiques et aux risques associés.

11. Événements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture de l'exercice pour la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor.

Travaux de revue de la qualité des actifs menés par la Banque Centrale Européenne (AQR)

Dans le cadre de la préparation du transfert de la supervision de 130 banques européennes vers la BCE en novembre 2014, les superviseurs européens ont annoncé qu'un exercice de revue de la qualité des bilans des banques, et en particulier de leurs actifs (AQR ou « Asset Quality Review »), allait être mené entre octobre 2013 et octobre 2014.

Le Groupe Crédit Agricole fait partie des banques concernées par cet exercice. Dans ce contexte, la Direction Financière et la Direction des Risques Groupe ont engagé des travaux visant à se préparer à l'exercice de revue qui sera mené par les Autorités de tutelle. Par ailleurs, le Groupe Crédit Agricole a arrêté ses comptes au 31 décembre 2013 conformément aux normes IFRS en vigueur et aux principes comptables applicables au sein du Groupe.

12. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2013

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	Implantation	Evolution du périmètre	Méthode au 31 décembre 2013	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Etablissements bancaires et financiers							
Caisse Locale BEGARD	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale BELLE-ISLE	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale BROONS	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale CALLAC	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale CAULNES	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale CHATELAUDREN	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale CORLAY	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale DINAN	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale ETABLES-S/-MER	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale GUINGAMP	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale JUGON-LES-LACS	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale LA CHEZE	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale LAMBALLE	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale LANNION	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale LANVOLLON	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale LA ROCHE-DERRIEN	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale LOUDEAC	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale MAEL-CARHAIX	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale PLANCOET	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale MERDRIGNAC	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale MONCONTOUR	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale MUR-UZEL	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale PAIMPOL	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale PLELAN-LE-PETIT	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale PLENEUF	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale PLESTIN-LES-GREVES	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale PLOEUC-S/-LIE	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale PLOUARET	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale PLOUGUENAST	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale PLOUHA	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale PONTRIEUX	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale QUINTIN	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale ROSTRENEC	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale SAINT-BRIEUC	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale SAINT-NICOLAS	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale TREGUIER	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale MATIGNON	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale COLLINEE	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale PLEUBIAN	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale PLERIN	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale EVRAN	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale PLOUFRAGAN	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale YFFINIAC	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale PERROS-GUIREC	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Divers							
Fonds dédié Finarmor Gestion	France	Non	Globale	99,98%	99,98%	99,98%	99,98%

Au cours de l'exercice, les Caisses locales Mur de Bretagne et Uzel ont fusionné pour devenir la Caisse locale Mur-Uzel.